

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 mars 2009.

L'an deux mille neuf, le 30 mars à 17 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean-Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN (à partir de 18h30) Adjoints ;
Jack ALBERIC, Louis AUGES, Vania BROUDIC, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Yves MEUNIER, Erwann RIVOALLAN, Jacques THOMAS, André TILLY.

Absents excusés :

Serge KERAMBRUN procuration à Jean LE MERDY jusqu'à 18h30.
Michèle DABADIE proc à Anne LEVESQUE
Yann DRESCHER proc à Jean-Claude KERGARAVAT
Laurence GELARD, proc à Marielle GUILLARD
Henri LE BELLEC proc à M. le Maire, hors votes des Comptes Administratifs et à Jean-Michel HUON pour le vote des comptes administratifs.

Date d'envoi des convocations : 20 mars 2009

Secrétaire de séance : Raymonde HUE

Assistaient également à la séance :

Mme Michèle SPIESER , SG
Madame Cécile PEDRON , Rédacteur
Monsieur Jean-Paul LEBLAY, Trésorier

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/02/09.**
- 2. Informations du Maire**
- 3. Finances autres que budget :**
 - **Indemnités du maire et des adjoints**
 - **Fonds de compensation de la TVA**
 - **Fixation des tarifs du trésor.**
- 4. Admission de nouveaux membres au SIVAP du Trégor**

5. **Changement de date d'un spectacle au théâtre de l'Arche**
6. **VIGIPOL : adhésion de la commune à la démarche INFRA POLMAR**
7. **Régie de transport : compte de gestion 2008, compte administratif 2008, affectation du résultat, budget primitif 2009.**
8. **Port de Plaisance : compte de gestion 2008, compte administratif 2008, affectation du résultat, budget primitif 2009.**
9. **Ville de TREGUIER : compte de gestion 2008, compte administratif 2008, affectation du résultat, budget primitif 2009, vote des taux.**

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est 17h 45.

1 – Approbation du procès-verbal du 23 février 2009.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et procurations.

2- Information du Maire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : « comme je le fais et le ferai régulièrement à chaque nouvelle étape du dossier Eliès, je vous informe que la requête de Mr et Mme Eliès auprès de la Cour d'Appel de NANTES et visant à annuler l'ordonnance du 26/09/08 par laquelle le président du Tribunal Administratif de RENNES avait rejeté leur demande de condamnation de la ville de TREGUIER à leur verser une provision de 705 000 € a été rejetée.

Mr et Mme Eliès ont la possibilité de se pourvoir en cassation contre cet arrêt. Leur requête devra alors être introduite dans un délai de 2 mois devant le Conseil d'Etat.

Une fois encore, attendons ... mais au sujet des locaux vides nous avons des projets qui vous seront présentés au Budget primitif 2009.

3- Finances autres que budget :

➤ Indemnités du Maire et des Adjoints :

Monsieur le maire expose que compte tenu des difficultés financières de la ville qui vont vous être détaillées dans la présentation et l'analyse du Compte Administratif 2008, compte tenu de la nécessité impérieuse de réduire nos dépenses de fonctionnement dès le budget primitif 2009, il m'apparaît souhaitable pour ne pas dire indispensable que les indemnités du maire et des adjoints soient revues à la baisse.

Pour le calcul de ces indemnités les taux maxima avaient été retenus le 31/03/08. : 43% de l'indice 1015 pour le maire et 16,5 % du même indice pour les adjoints. Ces indemnités (maire et adjoints) étaient majorées de 50% en tant que TREGUIER station touristique et de 15 % en tant que TREGUIER Chef lieu de canton.

Je vous propose à compter du 1/04/09 de réduire les taux de 43% à 38.7 % pour le maire et de 16.5 % à 14.85 % pour les adjoints.

En tenant compte de ces nouveaux taux, si vous les approuvez, les indemnités du maire et des 6 adjoints seraient diminuées de 10 % et l'économie réalisée de 8 180 € sur le budget 2009 (9 mois d'application).

A partir de 2 010 (12 mois avec les nouvelles indemnités) l'économie serait de 10 900 €.

Un effort sera également demandé aux responsables de service qui devront respecter leur budget.

La discussion est ouverte pour celles ou ceux qui désirent s'exprimer.

Yves MEUNIER trouve que c'est un beau geste.

Raymonde HUE fait une déclaration : « Il est honorable que Monsieur le Maire propose par souci d'économie, une baisse de 10 % de ses indemnités mensuelles ainsi que de celles de ses adjoints ; pour moi c'est une façon d'accepter et de gérer une crise dont nous ne sommes pas les auteurs, mais malheureusement les victimes.

En tant qu'élue communiste de ce groupe, je ne tiens pas à cautionner une diminution d'acquets, votés à l'unanimité, il y a un an lors de notre premier conseil Municipal.

C'est mon avis personnel ; je vous remercie d'avoir pu m'exprimer. »

Jean-Michel HUON prend acte de la demande du maire, comprend le contexte, mais il souhaite faire une déclaration :

« Notre démocratie française municipale s'est construite surtout à partir de la Révolution contre l'Ancien Régime et plus tard contre le pouvoir central. Les maires ont été nommés à l'origine par le pouvoir central. Au XIX^{ème} siècle « on nomme les maires des communes de plus de 3 000 habitants, les préfets pour les autres. La fonction est gratuite, sans indemnité, et le maire doit être riche pour « inspirer respect ». Les électeurs communaux sont des hommes, âgés de plus de 21 ans, parmi ceux qui ont le plus de revenus. ». Les socialistes réclament l'indemnisation des maires.

C'est en 1942 qu'une indemnité est accordée au maire, indemnité réclamée depuis 1891 par les socialistes.

En effet les dérives du système étaient nombreuses et les Républicains de la III^{ème} République souhaitaient :

- éviter que le maire et les adjoints soient uniquement des gens aisés principalement issus des classes nobles ou bourgeoises
- éviter les prévaricateurs : souvenez-vous de Topaze (Fernandel à l'écran) ; un conseiller municipal véreux prélevait sa commission sur les « pissotières à roulettes » sur « les balayeuses ». Cette pièce écrite avant juste la crise de 29 visait à l'origine à dénoncer les politiciens « tripoteurs » de la III^{ème} République mais elle est encore d'actualité et c'est ainsi que l'une des raisons d'être des indemnités est de permettre aux élus de s'affranchir des pots-de-vin des entreprises ou des hommes d'affaires.

Aujourd'hui encore cela se produit.

Les fonctions de maires, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites mais donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées à compenser des frais courants inhérents à leur mandat. L'indemnité de fonction n'est juridiquement ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération quelconque.

La proposition de Monsieur le Maire est un geste fort : au moment de la crise, de l'augmentation énorme du coût de la vie pour les citoyens, du scandale de l'augmentation du cumul des mandats et des indemnités de certains élus ou ministres, nous devons donner l'exemple et ce geste se comprend car nos dépenses municipales sont excessives.

Attention ne laissons pas croire que ces indemnités sont inutiles, non nécessaires et donc que nous sommes des profiteurs ! Rappelons-nous bien que c'est une conquête républicaine et fragile.

Le travail des maires a évolué, celui des adjoints énormément et c'est pourquoi Monsieur Pierre Mauroy dans son rapport de 2001 a demandé la revalorisation des indemnités des adjoints :

Ces indemnités modestes ne remplissaient pas entièrement leur rôle : elles étaient insuffisantes pour attirer les meilleurs, éviter la prévarication et aussi pour éviter l'accaparement des postes par les retraités et les fonctionnaires.

Conclusion :

L'économie sera importante dans le budget si on a une gestion comptable des finances à condition de ne pas engendrer des dépenses supplémentaires. Hier nos adjoints étaient moins indemnisés mais avaient recours à l'externalisation par exemple (audit de 15 000 €) ; dans une ville voisine on embauche un chef de cabinet...

Les élus d'ici qui s'estimeraient trop indemnisés pouvaient sans l'accord de personne, en toute discrétion, renoncer à leurs indemnités ou les diminuer, le Conseil municipal n'ayant le pouvoir que de fixer le maximum à ne pas dépasser.

Vous le constatez je n'ai pas exactement le même point de vue que le maire sur ce problème. Mais je respecte son point de vue.

La plupart d'entre-nous, adjoints ont plusieurs missions mais ne cumulent pas plusieurs indemnités.

Nous savons quel travail cela représente au détriment de la vie professionnelle, de la vie de famille ou des loisirs. Mais cette situation on l'a voulu on l'assume mais c'est souvent au détriment de nos proches... Il ne faut pas non plus exagérer, nos indemnités n'ont pas le montant des « parachutes dorés » ... »

Anne GAUTIER s'abstiendra car elle ressent une vision minimaliste d'entrevoir la gestion de la ville ; Elle a l'impression qu'il s'agit de freiner l'ardeur et le travail des adjoints, de freiner les projets et donc en final de freiner les dépenses.

Marie-France GAULTIER constate qu'il ne s'agit que d'une minoration de 10%, qui peut-être, n'est que passagère.

Monsieur le Maire souhaite rappeler à Jean-Michel HUON que concernant le fait qu'un adjoint renonce ou diminue son indemnité, ce n'est pas dans sa façon de fonctionner. Il considère en effet qu'ils forment une équipe et que le maire est également concerné par cette diminution.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes et pose la question suivante :

Qui est pour la diminution de 10 % des indemnités du Maire et des adjoints :

Jean-Michel HUON ne prend pas part au vote car il considère que sa qualité d'adjoint, ne lui permet pas d'y participer.

Marielle GUILLARD trouve cette discussion vraiment déplacée pour une diminution de 10%. Elle a des envies de quitter la salle.

Résultat du vote : Jean-Michel HUON ne prend pas part au vote.

Par 19 voix pour,

Et 3 abstentions (Anne GAUTIER, Anne LEVESQUE, Raymonde HUE)

Le Conseil Municipal décide de diminuer les indemnités du Maire et des Adjointes de 10 %..

➤ **Fonds de compensation de la TVA :**

Sur proposition de Jean-Michel HUON, Monsieur le Trésorier expose à l'assemblée qu'il est possible, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2009, de bénéficier d'un versement anticipé en 2009 des attributions du fond de compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du fond est due au dispositif du plan de relance de l'économie.

Les conditions pour en bénéficier sont :

- Dans un premier temps de prendre une délibération pour inscription au budget de la commune d'une somme d'au moins 821 007 € de dépenses réelles d'équipement, le montant de référence étant la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 821 006 €.

Si le Conseil en est d'accord, le Maire doit être autorisé à signer une convention avec l'Etat. Le FCTVA sera alors versé en juin 2009.

- Dans un second temps, l'Etat vérifie au cours du premier trimestre 2010, que le niveau des dépenses effectuées en 2009 a été supérieure d'au moins 1 euro à la moyenne des dépenses d'équipement réelles constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

En cas de non respect le seul risque pour la commune est de perdre à compter de 2010 l'avantage de la réduction du délai de versement de FCTVA et ne percevra donc en 2010 aucune attribution de FCTVA pour les dépenses effectuées en 2009.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Elle est approuvée et il est autorisé à signer la convention à intervenir avec le représentant de l'Etat. à l'unanimité des membres présents et procurations.

➤ **Recrutement d'un saisonnier au cloître.**

Le dossier qui devait traiter du sujet annoncé à savoir le Trésor n'étant pas prêt, Jean-Michel HUON propose de procéder au recrutement d'un saisonnier au cloître à compter du 11 avril 2009 et pour 6 mois.

On se donne un an pour avoir une vue globale de la situation et prendre une décision. C'est une solution d'attente.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un saisonnier pour le cloître pour une période de 6 mois commençant le 11 avril 2009.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et procuration.

AUTORISE le Maire à procéder à ce recrutement.

4- Admission de nouveaux membres au S.I.V.A.P du TREGOR.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Syndical du SIVAP du Trégor lors de sa séance du 25 février 2009, a accepté l'adhésion des communes de RUNAN et de PLOUEC DU TRIEUX au SIVAP du Trégor dont le périmètre est étendu au territoire des 2 communes qui est limitrophe et d'un seul tenant.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ces admissions de nouveaux membres au SIVAP du TREGOR.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et procurations

DONNE son accord à l'adhésion des communes de RUNAN et de PLOUEC du TRIEUX au SIVAP du Trégor.

5- Changement de date d'un spectacle au Théâtre de l'Arche

Anne GAUTIER, Adjointe à la Culture explique au Conseil Municipal que le spectacle « Dialogues » de Yann Fanch QUEMENER était prévu le 6 février à 21h. Il est déplacé au vendredi 12 juin à 21 h en raison de l'hospitalisation de l'artiste.

Ce changement annule et remplace partiellement les dispositions prises dans la délibération du 7 juillet 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- prendre acte du changement
- modifier en ce sens la délibération précédente

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et procurations
DONNE un avis favorable à cette proposition.

6. VIGIPOL : adhésion de la commune à la démarche Infra POLMAR :

Monsieur le Maire donne la parole à Jacky THOMAS qui expose la démarche à laquelle la commune doit adhérer.

« Comme vous devez tous le savoir, TREGUIER est membre du Syndicat mixte de protection du littoral breton également appelé VIGIPOL (VIGI pour vigilance, POL pour pollution marine).

Né suite à la catastrophe de l'AMOCO CADIZ en 1978, VIGIPOL couvre plus de 2 000 Kms de littoral et compte parmi ses adhérents 105 communes, 3 Conseils Généraux (Finistère, Côtes d'Armor et Manche) et le Conseil Régional de Bretagne.

Son Président en est Joël LE JEUNE, Maire de TREDREZ LOCQUEMEAU et Président de LANNION-TREGOR Agglomération.

Son siège est à LANNION.

Ses missions : - Poursuivre en justice les pollueurs

- intervenir et faire des propositions aux parlementaires
- conseiller les communes touchées sur les démarches à entreprendre, le montage des dossiers d'indemnisation etc ...
- proposer l'amélioration des plans POLMAR-TERRE en s'appuyant sur la connaissance de terrain des riverains, associations et professionnels de la mer, et sur les collectivités locales.

VIGIPOL a donc recensé, dans les plans de secours POLMAR TERRE , celui qui nous intéresse directement et dont le but est de mobiliser et coordonner les moyens de lutte de l'Etat :

- le peu ou pas d'intégration des collectivités locales (1ères victimes, et 1ers acteurs de la dépollution)
- le manque de concertation avec les conseils généraux et régionaux
- le recours insuffisant aux experts non institutionnels (scientifiques, universitaires, spécialistes en biologie etc

Elle se propose de poursuivre son information auprès :

1. des acteurs des plans POLMAR-TERRE pour renforcer l'efficacité de leur action.
2. auprès des maires des communes touchées pour les informer des conduites techniques et juridiques à tenir face à la pollution.

La plupart des communes et collectivités littorales sont aujourd'hui encore dépourvues de plan de lutte contre les pollutions marines (PCS).

En 2007, l'avarie du porte conteneurs MSC NAPOLI cause une pollution de moyenne ampleur (3 degrés) sur les côtes trégorroises et amène une prise de conscience au sein des collectivités territoriales.

Les maires ont eu à gérer la crise sans y être préparés et ont souvent été dépassés et l'Etat a sur-réagi.

Le retour d'expérience montre que les communes et l'Etat doivent travailler ensemble.

POLMAR-TERRE est modifié et VIGIPOL est désormais présent dans la cellule de veille en préfecture.

Le Maire de la commune touchée reste le 1^{er} en ligne. Il exerce juridiquement et lui seul le pouvoir de police, y compris la police sanitaire.

Le délégué POLMAR devient le responsable VIGIPOL assisté d'un technicien de la commune.

Les bénévoles seront encadrés par des associations reconnues (CDD).

Une méthodologie sera mise en place selon qu'il existe ou non un plan communal de sauvegarde et le pollueur devra payer la réparation des dommages causés au littoral.

En collaboration étroite avec la préfecture VIGIPOL propose donc aux communes et communautés de communes de s'engager dans une démarche Infra- POLMAR avec la constitution d'un groupe de travail au sein de chaque communauté de communes animé par

VIGIPOL composé de 2 référents par commune (responsable VIGIPOL, plus un personnel technique ou administratif).

Le programme de fin mars à décembre 2009 est le suivant :

- désignation des référents Infra- POLMAR
- démarche globale
- formation des élus, des personnels techniques (intervention du CEDRE)
- exercice de crise (novembre 2009)
- validation du plan Infra- POLMAR

Méthodologie : le plan Infra-POLMAR est composé de 4 parties :

- 1^{er} volet : principes et fondements
- 2^{ème} volet : 17 fiches actions
- 3^{ème} volet : annuaire de crise
- 4^{ème} volet : les annexes

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver l'adhésion de la commune dans la démarche INFRA POLMAR qui aura pour objet de préparer et d'organiser la gestion des pollutions maritimes.
- De l'autoriser à prendre toute décision utile à la réalisation de cette démarche
- De nommer comme référent élu : Jacky THOMAS, Conseiller Municipal et comme référent technique : Jean-Jacques FURET, Maître de Port.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents et procurations

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire.

7 – BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORT

18h30 : arrivée de Monsieur Serge Kerambrun

7-1 : COMPTE DE GESTION 2008 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2008 tenu par Monsieur le Trésorier qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2008 du budget de la régie de transport.

7 -2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Trésorier qui donne lecture du compte administratif 2008 de la régie de transport.

Monsieur le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par Madame Raymonde HUE doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame HUE,

Et après examen détaillé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le compte administratif de la Régie de Transport de l'exercice 2008.

La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 283.00€	3 397.00€
Investissement	0.00€	0.00€
Total des sections	2 283.00€	3 397.00€
Résultat d'investissement reporté		8 245.20€
Résultat de fonctionnement reporté		1 603.79€
Total Général	2 283.00€	13 245.99€

Le compte administratif 2008 de la régie de transport laisse apparaître un solde d'exécution de 10 962.99 €

7-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORT- EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 717.79 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Pour mémoire : prévisions budgétaires
Virement à la section d'investissement 0.00€

- Résultats de l'exercice
Résultat de fonctionnement au 31/12/2008 : + 2 717.79 €

- Affectation du résultat
En report de fonctionnement + 2 717.79 €

7-4 : BUDGET PRIMITIF « REGIE DE TRANSPORT » DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire
Et après examen détaillé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- VOTE le budget primitif « Régie de Transport » de l'exercice 2009
- Ce budget qui est présenté selon la nomenclature « M43 » est voté par chapitre.
- Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 732 €	5 015 €
Investissement	8 245 €	
Total sections	15 977 €	5 015 €
Résultat de fonctionnement reporté		2 717 €
Résultat d'investissement reporté		8 245 €
Total Général	15 977€	15 977 €

Monsieur le Maire précise qu'il y a une régularisation de TVA. En effet ce budget était présenté hors taxe, mais n'avait pas fait l'objet d'une déclaration aux services concernés. Cette régularisation amène une participation de la ville de 4 465 € contre 2 540 € en 2008. Ce qui n'est pas une bonne affaire pour le budget de la ville de TREGUIER.

8 - BUDGET DU PORT DE PLAISANCE

8 -1- COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2008 tenu par Monsieur le Trésorier, qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2008 du budget « Port de Plaisance ».

8-2 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE PLAISANCE DE L'EXERCICE 2008.

Louis AUGES ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de paiement de taxe professionnelle sur l'année 2008.

Il lui est répondu qu'elle ne sera connue qu'en 2009.

Monsieur le Maire se retire de la séance, qui est alors présidée par Madame Raymonde HUE, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame HUE
Et après un examen détaillé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- VOTE le Compte administratif du Budget du « Port de Plaisance » de l'exercice 2008,
- La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	317 910.17 €	246 950.86 €
Investissement	277 786.02 €	350 769.60 €
Total sections	595 696.19 €	597 720.46 €
Résultat de fonctionnement reporté		35 742.71 €
Résultat d'investissement reporté		195 033.96 €
Total Général	595 696.19 €	828 497.13 €

Le compte administratif 2009 laisse apparaître un solde d'exécution cumulé de 232 800.94 €.

8-3 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2008,
Monsieur le Trésorier, après constatation que le compte administratif de l'exercice de 2008 fait apparaître un déficit d'exploitation de 35 216.60 €, dit qu'il n'y a pas d'affectation du résultat.

8-4- BUDGET PRIMITIF »PORT DE PLAISANCE »-EXERCICE 2009.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après examen détaillé
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et procuration

VOTE le budget primitif de l'exercice 2009 du Port de Plaisance de TREGUIER.

Ce budget qui est présenté selon la nomenclature dite « M 4 » est voté par chapitre.
Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	290 442.00 €	325 659.00 €
Investissement	474 454.00 €	206 437.00 €
Total des sections	764 896.00 €	532 096.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	35 217.00 €	
Résultat d'investissement reporté		268 017.00 €
Total Général	800 113.00 €	800 113.00 €

Remarques :

Michel LE HENAFF estime que la prévision de recettes à l'article 706 (prestations de service) est beaucoup trop faible , d'autant plus que les tarifs sont en augmentation de 20%.

Monsieur le Maire répond que lorsqu'on bâtit le budget primitif qui est une prévision, on minimise toujours les recettes.

Louis AUGES insiste sur le fait que les recettes sont trop minimisées. Il souhaite également que l'on se penche urgemment sur le problème de la dotation aux amortissements. Monsieur le Trésorier pense que la réalisation de l'inventaire du port de plaisance serait en effet une bonne idée.

9 – BUDGET DE LA VILLE DE TREGUIER

9-1 : COMPTE DE GESTION 2008 DE LA VILLE DE TREGUIER.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2008 tenu par Monsieur le Trésorier, qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2008.

9-2 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE TREGUIER –EXERCICE 2008

Monsieur le Trésorier fait une présentation générale du Compte Administratif de la ville, puis donne le détail des dépenses et des recettes aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

A propos de la section de fonctionnement :

Jean-Michel HUON remarque qu'il existe une augmentation de 10% sur les fluides et également une augmentation sur les contrats et maintenance. Il constate qu'il va falloir faire du tri.

Monsieur le Maire constate que « l'exécution de la section de fonctionnement ne dégage pas un excédent suffisant. Il devrait être d'au moins 400 000€.

La capacité d'auto financement, soit la CAF nette, est une peau de chagrin. Ce n'est pas bon. En effet cette somme est censée permettre la réalisation des investissements. »

Monsieur le Maire fait un retour sur les activités culturelles et se pose beaucoup de questions quant aux coûts des mercredis en fête : 62 000 € :5, soit un coût par mercredi en fête de 12 000 € et ceci sans tenir compte de la prestation des Services Techniques.

Ce montant ne pose pas de difficulté particulière dans un budget facile. Mais avec l'état des finances actuelles, il n'est plus possible de continuer à des hauteurs pareilles.

Cette année, on reste à 5 mercredis en fête, mais on va faire des démarches auprès des différents partenaires pour obtenir plus de participation.

L'année prochaine, il faudra vraisemblablement réduire le nombre de mercredis.

La bibliothèque fonctionne bien et on peut en comprendre le coût.

Les expositions présentent un déficit de 34 213 €.

Si les finances de la ville étaient saines ... pourquoi pas. Pour 2009, il n'est pas question d'éliminer les expositions, mais il y aura une réduction par la suite.

Quant à l'activité du théâtre, Monsieur le Maire souhaite qu'elle soit partagée.

Jean-Michel HUON pense qu'il faut remettre en cause les mercredis en fêtes et le fonctionnement du Théâtre de l'Arche.

Monsieur le Trésorier ayant terminé la présentation des 2 sections du Compte Administratif 2008 de la Ville,

Monsieur le Maire se retire de la séance qui est alors présidée par Raymonde HUE, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Raymonde HUE,

Et après examen détaillé,

A l'unanimité des membres présents et procurations

APPROUVE le Compte Administratif du budget « ville » de l'exercice 2008.

La balance générale de ce compte administratif se présente comme suit :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations D'ordre
Fonctionnement	2 715 512.04 €	0.00€	2 990 336.05€	0.00€
Investissement	564 553.35€	0.00€	548 686.53€	0.00€
Total des sections	3 280 065.39€	0.00€	3 539 022.58€	0.00€
Résultat d'investissement reporté			172 892.35€	
Résultat de fonctionnement reporté			98 315.73€	
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Total général	3 280 065.39€	0.00€	3 810 230.66€	0.00€

9-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DE LA VILLE DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent d'exploitation de 373 139.74 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents et procuration

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) résultat de l'exercice :

- Excédent au 31.12.2008

..... 373 139.74 €

2) affectation du résultat :

- Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).. 373 139.74 €

Monsieur le Maire signale que la totalité de l'excédent de fonctionnement est viré en section d'investissement.

Il n'a jamais compris pourquoi la municipalité précédente ne faisait pas de même et gardait une partie de l'excédent en fonctionnement.

9-4 : BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE EXERCICE 2009

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante avant d'aborder le budget primitif 2009 :

« Le budget primitif 2009 qui va vous être présenté par Monsieur LEBLAY marque notre volonté de redresser progressivement les finances de la ville.

Pour y parvenir il nous faut en priorité nous attaquer au budget de fonctionnement et, en particulier à ses dépenses.

La présentation qui va vous être faite fait apparaître que, globalement, les dépenses prévisionnelles (réelles) de fonctionnement sont en diminution de 35 000 € par rapport aux mêmes dépenses que celles prévues en 2008.

Un effort particulier est prévu sur les charges à caractère général (chapitre 11) et sur les charges de personnel (chapitre 12) qui représentent les chapitres les plus importants du budget de fonctionnement :

- 44 000 € pour le chapitre 11
- 22 000 € pour le chapitre 12

Certes ce ne sont que des PREVISIONS mais nous allons tout mettre en œuvre pour que les dépenses qui seront effectivement réalisées en 2009 soient inférieures à celles réalisées en 2008.

C'est essentiellement à cette condition (les recettes de fonctionnement étant plus aléatoires) que nous pouvons espérer retrouver un meilleur excédent de fonctionnement et par là même une marge d'autofinancement plus conséquente qui nous permettra d'y voir plus clair dans nos investissements futurs.

Dès cette année, et malgré les résultats décevants de 2008 dont je vous ai entretenus précédemment, nous avons inscrits 1 340 400 € de dépenses d'équipements en section d'investissements qui, compte tenu de notre faible capacité d'autofinancement nette, nécessiteront en cas de réalisation totale en 2009 un nouvel emprunt de 750 000 €.

Si tel était le cas et à moins d'un redressement sensible de notre excédent de fonctionnement je ne vois pas comment SAUF à accepter (comme au sommet de l'Etat) la dérive de notre dette nous pourrions emprunter à nouveau en 2010.

Il faut savoir en effet que la dette de la ville a été multipliée par 2 en 7 ans et qu'elle a, semble-t-il, atteint un seuil critique : il faudrait près de 10 ans pour que la ville rembourse la totalité de sa dette avec son excédent de fonctionnement annuel (CAF brute).

Pour avoir lu attentivement les analyses financières de M. le Trésorier, j'ai cru comprendre qu'à partir de 9 ans la situation d'endettement pouvait être considérée comme très préoccupante ... pour ne pas dire critique.

Pour ce budget 2009 qui va vous être présenté dans un instant par M.le Trésorier je voudrais terminer par une note plus réjouissante en vous annonçant qu'il a été bâti en maintenant à leurs niveaux actuels les taux d'imposition locaux(taxes d'habitation, taxes foncières).

Pour combien de temps encore je suis bien incapable de me prononcer compte tenu de la conjoncture actuelle très défavorable, défavorable pour une majorité de nos concitoyens mais

également pour les collectivités locales en raison de la baisse des dotations de l'Etat : DGF – 11 000 € prévus, et de l'incertitude sur certaines recettes locales : cloître, mutations ...

Et enfin je ne saurais clore cette présentation du budget primitif 2009, pas très optimiste j'en conviens, sans remercier toutes celles et tous ceux qui de près ou d'un peu plus loin ont participé à l'élaboration de ce difficile budget. Je remercie tout particulièrement pour leur collaboration les responsables des services de la ville, Mme SPIESER, la secrétaire générale bien sûr et peut-être plus encore notre responsable de la comptabilité Mme Cécile PEDRON et notre adjoint aux finances Jean-Michel HUON.

La parole est désormais à M. LEBLAY. »

Monsieur le Trésorier présente le budget primitif de la ville article par article aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

A propos du fonctionnement, Jean-Michel HUON précise que les dépenses ont été cernées au mieux, avec une diminution du budget culturel notamment et quelques augmentations dues à des projets nouveaux comme Ty-pass , Cap-Armor et Pass-Foncier.

De plus, décision a été prise de virer 35 000 € en plus de la section de fonctionnement en section d'investissement.

Monsieur le maire met aux voix le Budget Primitif 2009

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après examen détaillé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et des procurations (Louis AUGES précise qu'il vote plus par loyauté que par conviction)

- VOTE le budget primitif « ville » de l'exercice 2009.
- Ce budget qui est présenté selon la nomenclature comptable dite « M14 » est voté par chapitre.
- Il est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :
-

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Fonctionnement	2 855 200.00€		2 855 200.00€	
Investissement	1 287 800,00€		1 423 400.00€	
Total sections	4 143 000,00€		4 278 600.00€	
Résultat d'investissement reporté			157 000,00€	
Restes à réaliser invest	292 600.00€			
Total général	4 435 600.00€		4 435 600.00€	

Fixation des taux d'imposition

Vu le budget primitif de l'exercice 2009 présenté au Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et procuration

- DECIDE de maintenir les taux de la taxe d'habitation à 23,64%, de la taxe foncière bâti à 32,86% et de la taxe foncière non bâti à 64,09% au titre de l'exercice 2009.

10 – Ouverture dominicale

Monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'ouverture le dimanche de « La Biscuiterie du Trégor », 9 place du Martray à TREGUIER pour la période allant du 26 avril au 27 septembre 2009.

Il ne souhaite pas une banalisation des ouvertures des commerces le dimanche et regrette la multiplication de ces ouvertures.

Jean-Michel HUON souhaite que les commerces qui demandent à ouvrir le dimanche ouvrent toute l'année.

Il s'ensuit une discussion sur le fait que TREGUIER vit de l'activité saisonnière et du tourisme.

Monsieur le Maire demande :

- Qui émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical émanant de la « Biscuiterie du Trégor) :

Pour : 13

Contre : 3

Abstentions : 6

11 – Motions

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-France RANNOU qui présente 2 motions :

1. Collectif des personnels et des étudiants de l'IUT de Lannion pour la défense d'un service public d'éducation et de recherche.

La restructuration actuelle de l'enseignement supérieur et la réduction des moyens attribués par l'Etat aux universités, pourraient entraîner la disparition de l'IUT de Lannion car l'application du système de calcul appelé « SYMPA » pour système de répartition des moyens à la performance et à l'activité entraînerait pour l'IUT de Lannion une baisse d'environ 30 % du budget, en moyens humains et techniques.

Les présidents d'université dans le contexte de pénurie seront amenés à garder les dotations pour le fonctionnement central (ce qu'à commencé à faire l'université de RENNES 1) et à terme les composantes décentralisées comme l'IUT de LANNION pourraient être délaissées, voire supprimées.

De plus 150 emplois directs disparaîtraient du territoire et 800 étudiants qui ne participeraient plus à la vie économique.

Par conséquent le collectif nous propose d'exprimer notre légitime inquiétude en faisant adopter par notre conseil municipal la motion suivante :

« Nous élus du Conseil Municipal, face à la remise en cause du service public de l'Education nationale contenue dans les projets de réforme du gouvernement,

- Condamnons la gestion purement comptable du système éducatif et la réduction drastique des financements qui lui sont consacrés, sans prendre en compte les situations territoriales très inégalitaires.
- Demandons la sauvegarde de l'enseignement supérieur sur le territoire et le maintien des moyens financiers et législatifs pour y parvenir.
- Apportons notre soutien aux étudiants et personnels de l'IUT de Lannion en lutte contre la loi de restructuration des universités. »

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE cette motion du Collectif des personnels et des étudiants de l'IUT de Lannion.

2. Puis, Marie-France RANNOU propose une 2^{ème} motion émanant du collectif Trégor Goëlo : « Ecole en danger ». Ce collectif a été créé afin d'informer les parents, les élus, les citoyens des nombreuses attaques qui mettent en danger un système éducatif faisant partie du service public, auquel nous sommes tous attachés.

Il exprime ses plus vives inquiétudes sur plusieurs aspects du projet de décret pris pour application de l'article 86 de la loi n°004-809 du 13 août 2004 concernant les établissements publics d'enseignement primaire. Ce projet nous fait craindre :

- que sous couvert de mutualisation de moyens se cache une nouvelle étape de désengagement de l'Etat.
- L'impact d'une rationalisation à visée essentiellement budgétaire sur un tissu scolaire rural constitué de petites unités dont certaines pourraient, à terme, être sacrifiées.
- Le transfert progressif de dépenses aujourd'hui assumées par l'Etat vers l'échelon communal ou intercommunal
- Le risque de la désertification des communes rurales (de par les fermetures engendrées).

Le conseil s'inquiète également de l'avenir de la maternelle :

- le surcoût communal de la création de jardins d'éveil
- le surcoût également pour les usagers
- la fermeture programmée de certaines écoles, les enfants allant dans des écoles où on les accueillera dès 2 ans.

Il demande, de ce fait, le retrait du projet sur les établissements publics d'enseignement primaire, l'accueil et la comptabilisation dans les effectifs des enfants dès 2 ans, le maintien des RASED et la mise en place d'une concertation effective entre l'Etat et les collectivités portant sur les véritables enjeux de l'Ecole.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité des membres présents et procurations
La motion proposée par le Collectif Trégor Goëlo « Ecole en Danger ».
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21h15.

Le Maire,
Michel SOHIER.

Les Conseillers Municipaux,